



DOSSIER page 4

Voisenon investit pour la préservation des cours d'eau

Le ru de Voisenon



Budget 2022 :
faisons le point
page 9

Élections législatives
Tranquilité vacances
page 15

SOMMAIRE



DOSSIER

Voisenon investit pour la préservation des cours d'eau

Quelques précisions sur le budget 2022

LE COIN DES ASSOCIATIONS

RETOUR EN IMAGES

EXPRESSIONS LIBRES

CARNET DE VILLAGE

Élections législatives

Note de la rédaction
4 Les informations sont fournies par la commune et ses partenaires. Elles sont susceptibles d'être modifiées selon l'actualité, indépendamment de la volonté du Conseil municipal.

AGENDA

- 10 • **3 juin** : spectacle de l'école maternelle Constant Duport
- 12 • **12 juin** : 1er TOUR ÉLECTIONS LÉGISLATIVES (Mille-Club)
- 14 • **19 juin** : 2nd TOUR ÉLECTIONS LÉGISLATIVES (Mille-Club)
- 15 • **23 juin** : Journée de prévention routière à l'attention des seniors organisée par Familles Rurales au Mille-Club
- **25 juin** : Kermesse des écoles organisée par ADPEVM (école Constant Duport)
- **26 juin** : Vide-greniers (chemin des Cornes)
- **2 juillet** : Fête des 50 ans de l'A.S.C.V. (Mille-Club)
- **8 juillet au 13 juillet** : Vacances apprenantes (Mille-Club)
- **13 et 14 juillet** : Fête Nationale. Détails au dos de ce trimestriel
- **8 juillet au 12 août** : Accueil de loisirs organisé par Familles Rurales (école Constant Duport)
- **2 septembre** : Cinéma de plein-air et animations (Collège Nazareth La Salle)
- **10 septembre** : Rentrée associative (Mille-Club)

Votre Maire à l'écoute

- ☎ 01 60 68 29 00
- @ mairie@voisenon.fr
- f Julien Aguin
- 🐦 @julienaguin

Rencontres voisenonaises



Comme initialement prévu, mais mise en pause à cause de la crise sanitaire, Monsieur le Maire, accompagné d'élus, fait le point avec les habitants des différents secteurs de Voisenon. La première réunion s'est tenue samedi 21 mai 2022 entre 10h et 12h avec les habitants de la Plaine du Jard. La prochaine rencontre se tiendra courant juin 2022 et les suivantes à partir de septembre 2022.

Le principe des rencontres voisenonaises est simple : venez échanger librement avec Monsieur le Maire et l'équipe municipale sur les sujets qui concernent votre environnement.

En attendant la prochaine rencontre, l'équipe municipale se tient à votre disposition et à votre écoute.



Pour Voisenon, soyons fiers de nos actions !

Chères Voisenonaises, Chers Voisenonais,

L'été arrive à grand pas pour le plus grand bonheur de tous. Les sorties dans nos jardins, la joie de respirer un air frais, le soleil recharge nos batteries.

Tant d'élan et d'énergie ! L'équipe municipale et moi-même, déployons avec ambition et passion pour notre village de Voisenon. Et nous poursuivrons !

Nos choix pour assurer le meilleur service au public, à tous, sont reconnus et salués par nos différents partenaires. Ils marquent leur reconnaissance personnelle en venant sur le terrain à mes côtés constater les belles avancées : **achèvement de l'opération du 14 rue des Écoles avec la création d'une sente piétonne qui desservira l'espace vert du Mille-Club et le futur restaurant scolaire**, amélioration de l'éclairage public, accessibilité de nos bâtiments municipaux, gestion rigoureuse et professionnelle de nos finances qui avait été mises à mal par des choix arbitraires, **désendettement nous permettant de mieux investir, participation active de nos aînés et de nos jeunes lors des comités consultatifs**, aide et soutien à nos associations en fonction de nos moyens, renfort adapté du centre de loisirs, assainissement de la gestion du syndicat scolaire, **succès du portage de repas aux aînés et aux personnes qui en ont besoin**.

Cette liste bien évidemment non exhaustive met en perspective tout le travail des élus qui m'entourent et participent activement à l'exception voisenonaise qui nous est si chère. C'est concret, c'est précis, tout simplement de l'action en phase avec les voisenonais.

Voisenon entre dans une nouvelle ère, notamment par le renfort et la rénovation de sa communication sans renier son passé : refonte de son logo en conservant le blason, nouvelle police de caractère et mise en place d'une nouvelle charte graphique. Le nouveau site Internet verra le jour pour la rentrée scolaire. Une première encore dans l'histoire de notre village.

La maîtrise de la dépense municipale est, à mon sens, la mère des vertus de l'action publique. Elle permet de garantir la confiance entre les élus et les

habitants, d'investir pour l'avenir et d'anticiper les enjeux majeurs, de préserver notre indépendance, d'assumer notre identité et notre liberté de choix.

La maîtrise de l'urbanisme permet également de cibler les constructions et d'éviter à tout prix l'étalement urbain nuisible à l'esprit village. Nous l'avons dit, nous l'avons fait !

Il faut à présent poursuivre cette trajectoire vertueuse validée par les services de l'État, la Région, le Département, la Communauté d'agglomération à travers son projet de territoire et bien évidemment les Voisenonais qui nous ont fait confiance.

C'est la garantie absolue des choix que nous faisons au quotidien à Voisenon en faveur d'un cadre de vie préservé, d'un village apaisé, d'un service public répondant aux besoins des familles voisenonaises et capable d'affronter les épreuves face à notre héritage et les enjeux qui nous attendent.

Ensemble, partageons cette réussite collective. Je vous remercie chaleureusement de m'avoir fait confiance et d'avoir accompagné les élus et moi, dans nos choix. Nous pouvons nous féliciter du chemin parcouru ensemble, voilà le début des projets d'envergure tant attendus depuis des années.

Soyons fiers du Voisenon que nous aimons

A travers ce numéro, vous allez découvrir notre volonté à agir efficacement pour votre environnement et la bio diversité.

Vous pouvez compter sur ma détermination et ma passion pour Voisenon.

Bien chaleureusement à tous.

Le Maire
Julien AGUIN

Julien Aguin

04 DOSSIER : Voisenon investit pour

Notre département compte près de 4 400 kilomètres de cours d'eau. Deux grands cours d'eau s'y écoulent : dans la partie nord, la Marne, dans la partie sud, la Seine. De nombreux affluents de ces deux cours d'eau irriguent abondamment notre département dont le ru qui traverse notre village pour alimenter l'Almont.

Nous allons vous expliquer à travers ce dossier comment la commune et les différents acteurs mettent en œuvre la préservation des cours d'eau notamment le ru du Jard.

Dites-nous Monsieur l'Adjoint au Maire...



Francis ROUSSET est adjoint au maire délégué au Cadre de vie. Cette délégation, conférée par Monsieur le Maire, regroupe les services techniques, l'urbanisme, les travaux et la préservation de l'environnement.

Quelle est l'histoire du ru du Jard ?

Le ru du Jard est un affluent de l'Almont en rive droite.

Également nommé parfois ru de Voisenon ou ru de Rubelles du nom des communes qu'il traverse.

Un peu de géographie :

Le ru du Jard prend sa source, pour partie au hameau « Le Petit-Jard » sur le territoire de la commune de Vert-Saint-Denis et, pour autre partie sur la commune de Montereau-sur-le-Jard.

Il connaît une confluence dans Voisenon à travers les étangs, passe à Rubelles et se jette dans l'Almont à Melun.

Quelles sont les actions de la municipalité depuis le début du mandat concernant le ru ?

L'entretien régulier des berges et la limitation de la prolifération de la végétation a été programmée dès le début du mandat en collaboration avec les agents municipaux.

Quels sont les objectifs de la municipalité concernant le ru ?

Une intervention technique du syndicat mixte des 4 vallées de la Brie en charge de la gestion du ru de Voisenon aurait un réel impact sur l'écoulement des eaux voulue par la loi concernant le ru de notre village. Un état des lieux par ce dernier a été fait, nous attendons avec impatience leurs conclusions.

Au quotidien, quelles actions les voisenonais peuvent-ils développer ?

Nous remercions les quelques Voisenonais qui nous aident en informant la mairie lors de certains dysfonctionnements. Lors d'évènement orageux par exemple, la mairie reçoit des messages de certains riverains informant de la présence de branchages qui obstrue le ru. Si vous remarquez quelques choses d'anormal, l'adresse électronique de la mairie « mairie@voisenon.fr » est un bon relais.

En cas de questions, que faire ?

En fonction de ce que vous constatez, il est possible soit d'avertir la Mairie concernant l'entretien des berges ou du ru.

Si vous avez des questions liées à l'environnement ou à la gestion contractuelle du ru, il est possible de s'adresser à la Communauté d'agglomération.

Des questions ?

Venez en discuter avec nous.



Comment gère-t-on un cours d'eau en France ?

Si le riverain d'une rivière est le premier attentif à son état, tous les acteurs du bassin versant sont concernés. C'est à cette échelle que doit s'organiser la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques. Complétée par une réglementation spécifique, elle permet la préservation des milieux. Malgré cela, le recours à des actions de restauration est parfois nécessaire.

Situé au plus près du cours d'eau, le riverain est le premier acteur de son bon fonctionnement. Pour maintenir l'écoulement naturel de l'eau et assurer la stabilité des berges, il doit entretenir le ru. Cela implique l'enlèvement des embâcles, l'abattage des arbres menaçant la tenue des berges et le rajeunissement de la ripisylve*, conformément à la réglementation.

Bien évidemment, quand la commune est propriétaire d'une partie de la berge, c'est aux acteurs communaux de veiller à son entretien tout en respectant les règles de biodiversité.



Toutes les activités s'exerçant aux abords du cours d'eau peuvent entraîner des conséquences directes sur le milieu. Pour préserver la qualité de l'eau et la morphologie du lit, elles doivent s'effectuer selon certaines conditions. Ainsi, le maintien d'une zone non traitée par des produits chimiques au bord de la rivière permet d'éviter la pulvérisation directe de pesticides dans l'eau. Autre exemple, l'aménagement d'abreuvoirs pour le bétail des pâturages adjacents permet d'éviter le piétinement des berges par les animaux.

Les propriétaires de barrages sont aussi des acteurs privilégiés de la vie de la rivière. Ils peuvent contribuer à limiter la fragmentation du milieu par une manœuvre adaptée des vannes. En automne et en hiver, l'ouverture coordonnée des vannes sur l'ensemble du cours d'eau permet un rétablissement partiel du transit sédimentaire et du caractère franchissable des ouvrages pour les poissons. Le retrait des ouvrages n'ayant plus d'utilité est une autre

manière, plus durable, de rétablir la continuité. Cela peut être le cas au ru du Jard, notamment en zone agricole et au sein de la ferme du Moulin.

Au-delà des riverains, tous les acteurs du bassin versant - les particuliers comme les professionnels - peuvent contribuer au bon état des rivières par leurs bonnes pratiques : éviter l'usage de produits chimiques, limiter les prélèvements d'eau, etc. La mise en place d'une gestion durable et cohérente de l'eau et des milieux aquatiques sur ce territoire implique de coordonner l'ensemble des acteurs pour limiter l'impact des activités humaines.

Cette démarche s'appuie d'abord sur un diagnostic de l'état des ressources en eau et des milieux aquatiques, afin d'identifier les impacts qu'ils subissent et fixer des objectifs de qualité à chacun. Les actions prioritaires pour atteindre ces objectifs sont identifiées : elles permettent d'élaborer des programmes de mesures, à mettre en œuvre sur le bassin versant.

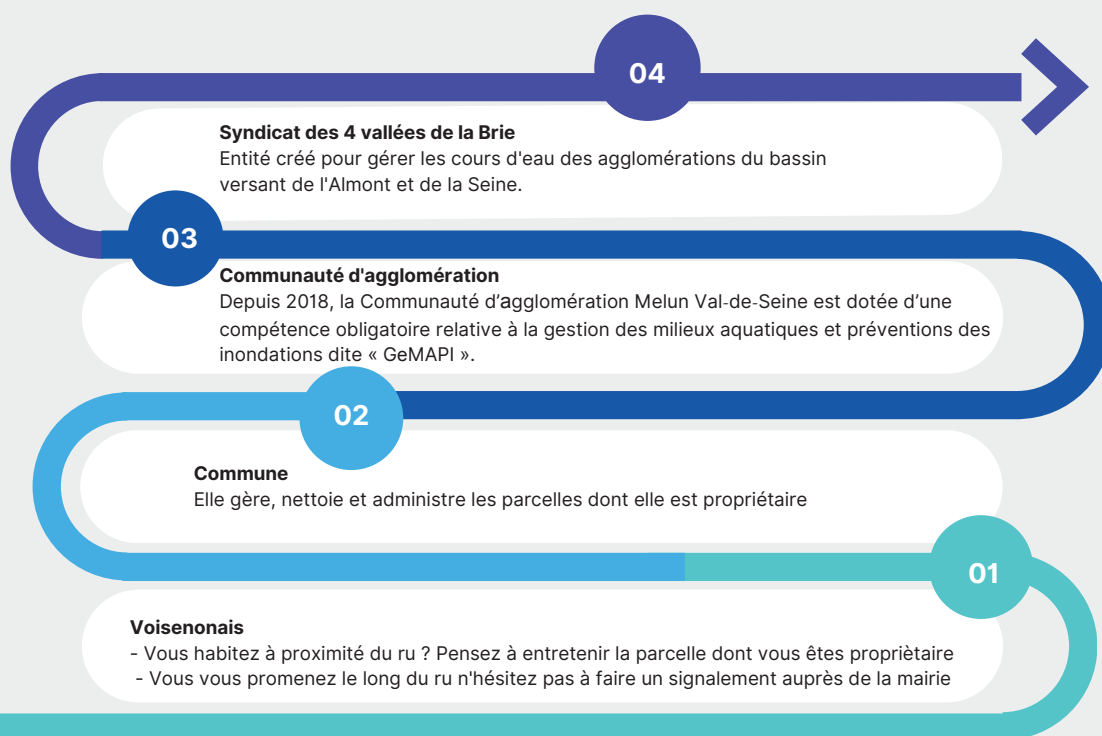
*Glossaire

Ripisylve : formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre.

Bassin versant : Le bassin versant est un territoire géographique bien défini : il correspond à l'ensemble de la surface recevant les eaux qui circulent naturellement vers un même cours d'eau ou vers une même nappe d'eau souterraine. Un bassin versant se délimite par des lignes de partage des eaux entre les différents bassins.

Qui est responsable de quoi ?

Le ru de Voisenon de vous à nous



Vos représentants :

• Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie

Titulaire : Julien AGUIN

Suppléante : Jacqueline BESNARD

• Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine

Titulaire : Julien AGUIN

Suppléante : Frédérique SAUVAUT

La GeMAPI : qu'est-ce que c'est ?

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GeMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1er janvier 2018.

Plusieurs lois françaises et leurs textes d'application y contribuent également : lois sur l'eau (1964, 1992 et 2006), loi sur la pêche (1984), lois issues du Grenelle de l'environnement, ...

En gros, ce sont les intercommunalités comme Melun Val-de-Seine qui assurent pour le compte des communes.

Actuellement, la Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine a délégué la gestion de notre ru et de son bassin versant au Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie.

La GeMAPI vise à :

- éviter les rejets directs dans les rivières ;
- réduire la contamination des milieux par des produits toxiques ;
- protéger les espèces et la continuité écologique ;
- limiter l'artificialisation des cours d'eau ;
- garantir un débit minimum.

Le respect de cette réglementation est contrôlé par les agents de la « police de l'eau » : certains instruisent les demandes d'autorisation et de déclaration et exercent des contrôles administratifs (ils vérifient le respect des prescriptions administratives sur le terrain), et d'autres (parfois les mêmes) mènent des enquêtes de police judiciaire (ils constatent sur le terrain des infractions et en recherchent les auteurs).

Info + :

La GeMAPI ne remet pas en cause l'obligation des propriétaires riverains des cours d'eau, de se prémunir contre les inondations, tout comme l'obligation d'entretenir régulièrement les cours d'eau qui transitent, ou avoisinent leurs propriétés.

Les partenaires du ru témoignent



Questions à Madame Françoise LEFEBVRE, Maire de Rubelles et Vice-présidente de la Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine déléguée à l'Environnement et au Cadre de vie

• **En quoi consistent vos fonctions à la Communauté d'agglomération ?**

La Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine s'est engagée depuis 2017 dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Je suis en charge, avec les services de l'agglomération et certains élus, de l'élaboration de ce PCAET. Il vise à diminuer les gaz à effet de serre et à lutter contre le changement climatique qui induit sécheresse, précipitations brutales et inondations.

Le PCAET intervient dans les documents d'urbanisme pour préserver la trame verte et bleue.

Il est très transversal et planifie la transition écologique.

• **Quelles sont vos relations avec notre commune concernant la gestion du ru du Jard qui traverse également votre commune ?**

Voisenon et Rubelles sont traversés par le Ru du Jard dont la partie la plus longue coule à Rubelles.



Questions à Monsieur Patrice MOTTÉ, Président du Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie (SM4VB)

• **Quel est le rôle du Syndicat que vous présidez ?**

À la suite de sa fusion en 2018 le SM4VB a récupéré la compétence GeMAPI et dispose

donc des compétences suivantes :

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau du territoire
- La défense contre les inondations
- La protection, la restauration et le développement des écosystèmes et milieux humides.

Le syndicat intervient de manière ponctuelle lorsque des embâcles se sont créés suite à un événement de crue ou dans le cadre d'un programme pluriannuel de gestion sectorisée sous forme de lot pour un entretien plus complet. L'objectif principal de ces travaux est d'assurer un entretien des berges et du lit des rivières qui respecte l'équilibre du milieu.

Une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) nous permet de justifier ces travaux et d'intervenir chez les propriétaires privés. En règle générale, l'entretien des cours d'eau, lit et berge, incombe aux propriétaires riverains sur la moitié du rû.

• **Quelle est l'étendue de son champ d'action ?**

Pour ce qui est de l'étendue du champ d'action du SM4VB, vous trouverez en pièce jointe une carte de l'emprise du syndicat avec les communes et communautés de communes qu'il englobe.

Le syndicat du Ru du Jard a été dissous et le rôle de nos deux villages est limité désormais au retrait des embâcles dans le cours d'eau. C'est le Syndicat des 4 Vallées qui gère notre ru commun et intervient quand nécessaire.

• **Comment voyez la préservation des cours d'eau à l'avenir ?**

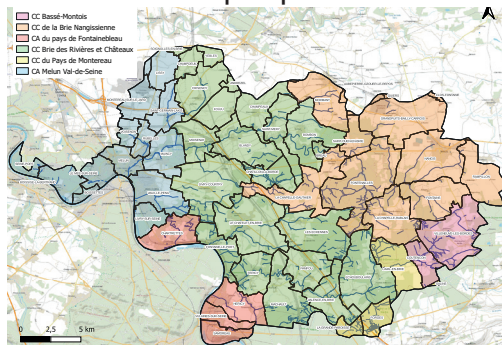
L'avenir des rivières, petites ou grandes, partout dans le monde est inquiétant. Les sécheresses répétitives diminuent l'abondance de l'eau au point que certaines cours d'eau disparaissent.

En revanche, certaines précipitations sont telles qu'elles provoquent des inondations. La pollution atteint la vie des rivières avec une disparition de la biodiversité. C'est dire l'importance de la lutte contre le changement climatique à laquelle chacun doit participer. Toutes les actions sont bénéfiques.

• **Quels sont les projets à venir pour aider les communes ?**

Le syndicat a récemment lancé une étude GeMAPI sur l'ensemble de son territoire, qui permettra d'obtenir un état des lieux sur l'ensemble de ses cours d'eau et une vision plus globale des problématiques territoriales afin d'agir en conséquence.

Dans le cadre d'un Contrat Territoire Eau et Climat (CTEC), il est prévu diverses actions visant à répondre aux enjeux écologiques et à la GeMAPI. Un des points d'actions de ce CTEC se situe sur le rû du Jard à Voisenon, il s'agirait d'aménager un espace dédié contre les inondations en aval. Si vous le souhaitez, nous pouvons planifier un rendez-vous afin d'en discuter plus pleinement.





Questions à Monsieur Philippe CHARPENTIER, Maire de Limoges-Fourches et Vice-président de la Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine

délégué à l'eau potable et à la stratégie GeMAPI

• Mes fonctions au sein de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine (CAMVS)

En début de mandat, le Président Louis Vogel m'a confié la vice-présidence de la compétence Eau et GeMAPI. La GeMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) est une compétence des intercommunalités. La GeMAPI concerne les études et les travaux pour les aménagements hydrauliques de nos rûs et de nos rivières, donc la restauration des cours d'eau, pour avoir un bon état des écosystèmes aquatiques et prévenir les inondations.

• Quelles sont les relations entre la CAMVS et le syndicat SM4VB ?

L'eau n'a pas de frontières administratives. De ce fait, elle ne peut pas être gérée au niveau de l'Agglomération. C'est pourquoi, nous avons adhéré au SM4VB (Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie).

Ce syndicat, créé en 2018, assure l'entretien des rûs de la rive droite de la Seine dans notre secteur. Son siège se trouve à Blandy-les-Tours. En tant que représentant de la CAMVS, je suis vice-président de ce syndicat.

• Stratégie pour préserver les cours d'eau

Le SM4VB assure l'entretien des cours d'eau (élagage, curage, préservation des écosystèmes). Il doit parfaire sa mission GeMAPI. C'est pourquoi, il vient d'engager une étude hydraulique sur l'ensemble des bassins versants, pour déterminer les ouvrages, qui devront être rénovés ou effacés et les zones d'extension de crue, pour éviter, au maximum, les inondations de nos villes et de nos villages. Cette étude, de longue haleine, permettra à son terme, de fixer un calendrier des travaux et d'obtenir des subventions importantes de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, nécessaires aux financements de ces travaux. Elle permettra aussi de mettre en place une DUP (déclaration d'utilité publique), nécessaire pour pénétrer dans les propriétés privées, afin de réaliser les travaux d'entretien de nos cours d'eau.



Questions à Monsieur Bernard FOURNIER, agriculteur à la retraite, propriétaire de parcelles où se situent le ru et ancien maire de Voisenon (1995-2008)

• Pensez-vous que les nouvelles réglementations pénalisent l'entretien du ru ?

Oui. Quand nous étions élus nous entretenions et nous procédions à un curage régulier du ru. Malheureusement, la loi GeMAPI nous interdit ces travaux réguliers. L'entretien du ru revient directement aux propriétaires c'est-à-dire les riverains qui possèdent la moitié du ru.

• En tant que propriétaire et agriculteur, quelles actions concrètes mettez-vous en place ?

Essentiellement de la surveillance et de la vigilance. En cas d'orage et de grandes quantités d'eau, l'herbe et les branchages viennent faire obstruction aux grilles de sécurité à l'entrée du busage. Sans ces travaux en amont, le fossé déborde en plaine et nuit gravement aux récoltes.

• Pensez-vous que la mairie organise correctement le travail ?

La mairie joue son rôle de propriétaire aux abords du ru et en fonction de la législation en vigueur et des moyens qu'elle a.



Questions à Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT, Conseiller départemental délégué à l'eau et l'assainissement et questeur

• Quelles sont les missions du Département en gestion de l'eau ?

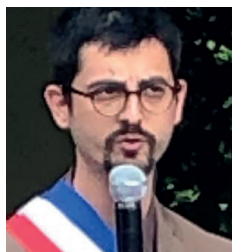
Elles consistent à protéger et gérer la ressource en eau en Seine-et-Marne conformément aux objectifs du Plan départemental de l'Eau, en poursuivant les aides aux collectivités pour mise aux normes des systèmes d'assainissement (SDASS EU 2). Nous intervenons également dans la lutte contre les pollutions diffuses des captages (accompagnement par ID77, dans les nouveaux dossiers en lien avec Agence Eau Seine-Normandie et potentiellement la Région, nouveau SDAGE, ainsi que dans le soutien aux collectivités «GeMAPI», avec la gestion des eaux pluviales dans le cadre des SDA. Il existe aussi un fond de soutien pour événements climatiques exceptionnels.

• Quels sont les projets prévus par le Département ?

Un grand projet du Département est la préparation du quatrième Plan Départemental de l'Eau, en lien avec l'AESN, l'AMF77, le Préfet 77, la Chambre d'Agriculture, l'ARS... L'implication du Département est essentielle pour mobiliser l'Agence de l'Eau, principal financeur des différentes actions, et peut-être de la Région, qui est absente du Plan actuel.

Le 11 avril, le Conseil municipal a adopté le budget 2022 à l'unanimité.

Dites-nous Monsieur le Maire...



• Quels sont les enjeux du budget 2022 ?

Préparer un budget est toujours un exercice délicat surtout dans un village comme le nôtre qui n'a pas de moyens extensibles. Pourtant des chantiers de grandes envergures nous attendent. Notre village est en pleine mutation, son environnement aussi. Préserver les

équilibres financiers est un enjeu majeur auquel il faut répondre pour investir davantage. Toutes les aides extérieures sont extrêmement importantes et il faut les solliciter à bon escient. C'est avec l'aide de l'équipe municipale que je m'y engage chaque jour.

• A travers le budget, quelles sont les objectifs et les ambitions de la municipalité ?

La municipalité investit pour le cadre de vie de tous et prépare également son avenir. Nos choix permettent des réalisations qui doivent durer à long terme. L'équipe municipale s'attèle à 3 éléments majeurs :

1) Améliorer la vitalité et la qualité du cadre de vie notamment :

- La maîtrise de l'urbanisme
- La maîtrise de la pression fiscale (taux communaux)
- La valorisation de la propreté
- La requalification des voiries
- La préservation des espaces naturels

2) Construire de nouveaux équipements publics et rendre accessible les existants. Quelques exemples :

- Projet de la cantine pour l'école maternelle
- Mise en accessibilité de la mairie en faisant travailler des étudiants en bâtiment
- Mise aux normes de l'école maternelle
- Création d'espace de rangements pour nos associations

3) Préserver les équilibres financiers en s'appuyant sur :

- Les demandes de subventions
- Le rétablissement de la capacité d'autofinancement
- La maîtrise des emprunts

• En conclusion ?

Tous les éléments que nous mettons en place avec l'équipe municipale fonctionnent pour assurer la préservation des intérêts communaux et la poursuite de nos engagements à plus ou moins long terme. J'invite les voisenonnais intéressés par cette démarche à venir consulter les éléments budgétaires comme le Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.), le Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) ainsi que le Budget Primitif (B.P.) approuvé par l'ensemble des élus.

Le budget 2022 en quelques chiffres

- 0% d'augmentation du taux de la part communale
- Total recettes de fonctionnement : 880 454,13 €
- Total recettes d'investissement : 1 107 343,03 €
- Montant des subventions demandées : 438 938,00 €

Info + : Qu'est-ce le compte de gestion et le compte administratif ?

Le compte administratif d'une collectivité est un document élaboré et présenté par le Maire au conseil municipal pour approbation. Celui-ci reprend toutes les recettes et dépenses sur chaque section (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée et certifie de la bonne application du budget primitif et des budgets rectificatifs.

Ce document est présenté et voté une fois par an par le Conseil municipal, en règle générale, au mois de mars.

Le compte de gestion est, quant à lui, un document élaboré par la DGFIP (Direction générale des finances publiques) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.

Si on devait faire le parallèle avec la comptabilité privée des entreprises ou celles des associations, on demande le quitus comptable à savoir celui présenté par le Trésorier payeur, c'est le compte de gestion et celui présenté par le Maire, c'est le compte administratif. C'est en quelque sorte le reflet précis de la comptabilité de l'année écoulée.

Les textes et images sont transmis par les associations. Ils sont sous leur entière responsabilité.

A.S.C.V.

• Nouveaux professeurs

Déjà la fin de la saison 2021/2022 et nous n'avons pas eus le temps de vous présenter nos deux nouveaux professeurs :

- Marie TOUPENCE : ancienne élève, venue reprendre les cours de danse jazz.
- Patrick ZOLA, venu remplacer TATIANA, partie pour d'autres horizons professionnels, pour la gym douce

Samedi 18 juin : Rando autour d'Echouboulains

L'A.S.C.V. vous invite à fêter ses 50 ans samedi 2 juillet

Programme de la journée

- Animations à partir de 10 heures
 - Démonstration de Kata
 - Remise des ceintures
- Restauration rapide : Casa du poulet (possibilité de réserver en avance)
- Animation à partir de 14h
 - Tournoi de pétanque
 - Démonstration de cirque, gym douce
- Gala de danse à 16 heures 30
- Pot de l'amitié à 17 heures

Contact : Mme Sophie MERCIER,
Présidente, 06 27 75 06 87
ascv.voisenon@orange.fr
<https://www.facebook.com/ascv.voisenon>

Familles Rurales Voisenon



ASSOCIATION
DE VOISENON

Bien vivre à Voisenon

Notre village rural est apprécié pour sa douceur de vivre dans un cadre riche d'un patrimoine historique et d'une nature généreuse, et relativement à proximité de nombreuses commodités.

Pour les aînés, bien vivre chez soi c'est aussi et surtout être autonome et bien entouré le plus longtemps possible.

Depuis le début de l'année Familles Rurales met en place des services tels que le transport bénévole à la demande, l'aide aux démarches administratives (par exemple 2 séances d'aide à la déclaration des impôts en mai), la familiarisation à internet, la réparation d'objets du quotidien (Répare Café).

Notre objectif est d'accompagner au mieux les séniors à bien garder la forme physique et la santé, et à trouver des solutions de confiance pour les différentes formes d'aide à domicile : ménage, courses, préparation de repas, aides diverses.

Pour assurer des services de qualité et durables, grâce à des aides publiques, nous faisons appel à la fois au bénévolat et à des professionnels.

A noter sur vos agendas

- jeudi 23 juin, journée de prévention routière avec les services de la Préfecture
- Accueil de loisirs d'été : du 8 juillet au 12 août (enfants de 3 à 11 ans)

Accueil à la Maison des associations (à l'étage), tous les après-midis de 14h à 17h. Tél. : 09 50 13 49 89
Mail : secretariat@frvoisenon.net
Facebook : @FRVoisenon



VIDE-GRENIERS

DIMANCHE 26 JUIN 2022



RÉSERVATIONS : M. FAUQUEUR - 06 18 71 59 00

RENSEIGNEMENTS : MAIRIE - 01 60 68 29 00

RAPPEL les activités des associations sont susceptibles d'être modifiées, adaptées ou annulées selon l'actualité.

Chantiers citoyens

Venez relever le défi !

Cet été, la mairie vous propose de participer à un chantier citoyen entre le 7 et le 15 juillet 2022.

Vous avez entre 17 et 20 ans ?

C'est l'expérience d'une réalisation collective en faveur de l'intérêt général : une manière d'avoir des vacances actives ! Participer à un chantier, c'est rencontrer d'autres personnes, partager des moments forts.

Nettoyage, petits entretiens et bricolage utile mais nécessaire pour tous les voisenonais !



Si votre candidature est retenue, vous participerez pendant une semaine des vacances scolaires à un chantier citoyen pour laquelle, la mairie vous financera votre permis de conduire à hauteur de 400€ dans une auto-école partenaire.

Dossier à venir retirer en mairie.

Renseignements : 01 60 68 29 00 ou mairie@voisenon.fr

L'Orangerie

Horaires des messes du secteur :

- Dimanche 5 juin : Messe des agriculteurs – Montereau-sur-le Jard
- Dimanche 12 juin : Moisenay
- Dimanche 19 juin : Maincy
- Dimanche 26 juin : Saint-Germain-Laxis

Pour plus d'informations :
luna.mado@gmail.com

ADPEVM

Samedi 21 mai 2022, les bénévoles de l'association des parents d'élèves de Voisenon et Montereau-sur-le-Jard ont organisé une journée « Vide ta chambre ». L'occasion pour les familles de se retrouver autour d'une injonction des parents exténués par l'amoncellement de jouets dans la chambre de leur enfant devenu le vide-greniers spécial « enfants ».



Un air de vacances !

Ciné Plein Air

Nos plus belles vacances

VENDREDI 2 SEPTEMBRE - 20H30

VOISENON / INSTITUT NAZARETH *

RENSEIGNEMENTS SUR **CULTURETVOUS.FR**

* EN CAS D'INTEMPÉRIES CONTACTER LE 01 60 68 29 00

Fête du travail (1er mai)

Merci à nos courageux vendeurs voisenonais qui ont proposé de beaux bouquets de muguet confectionnés.



La ville du futur

Dans le cadre d'un exposé, Anaïs, Lou et Emma, élèves en de classe 6ème au collège Nazareth, ont réalisé cette belle maquette de la ville du futur en optimisant au mieux l'écologie. Un schéma montrant ce concept imaginé par ces élèves démontre que le vivre mieux est une démarche minutieuse à appréhender. Résultat de cet exposé : 20/20. Les élèves en ont fait don à la commune et les documents sont disponibles sur simple demande en mairie.



Pétanque

Dimanche 22 mai 2022, l'Association Sportive et Culturelle de Voisenon (A.S.C.V.) a organisé un tournoi de pétanque sur le boulodrome restauré récemment par la commune. Un bel après-midi ensoleillé. Bravo aux bénévoles qui ont organisé cet événement familial autour d'un sport de précision. Quelques élus se sont également prêtés au jeu.



Fête du printemps au Collège Nazareth

Le 15 mai 2022 s'est tenue la traditionnelle fête du printemps au collège Nazareth qui avait été suspendue ses 2 dernières années à cause de la crise sanitaire. Merci aux membres de l'OGEC (Organisme de gestion de l'Ecole Catholique) et de l'APEL (Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre) pour l'organisation de cet événement. Nazareth, une institution historique de notre village qui fait la fierté de notre région. L'occasion pour Monsieur le Maire de retrouver les familles voisenonaises pour échanger autour d'une ambiance festive et chaleureuse.



Portage de repas

A la suite de la mise en place du portage de repas par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) voulue par la municipalité pour répondre aux besoins des aînés et des personnes en difficultés, une visite a été rendue aux premiers bénéficiaires par Monsieur le Maire et Jacqueline BESNARD, Conseillère municipale autour du restaurant « l'Hirondelle » prestataire local. Le service rend les gens heureux.



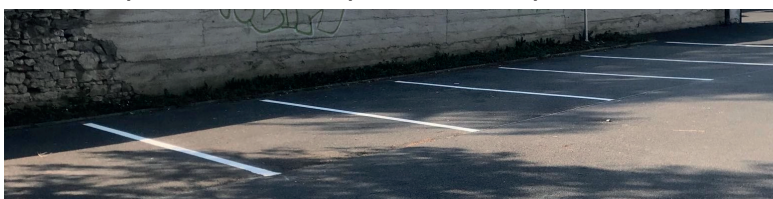
Nettoyage bénévole de l'abécédaire

L'équipe éducative avait besoin d'un coup de main pour rendre l'abécédaire de l'école maternelle Constant Duport propre. Les élus du Syndicat scolaire ont fait appel à Familles Rurales et au Conseil municipal des Jeunes pour donner un coup de main. Samedi 14 mai 2022, les jeunes bénévoles, encadrés par Christel DUVEAU de l'association Familles Rurales, ont mis au propre les casiers des enfants et les différents rangements. Monsieur le Maire, son adjoint au Cadre de vie et la directrice de l'école sont venus soutenir les bénévoles. L'occasion pour eux également de faire un point sur les dossiers de l'école. Un verre de soda rapporté par Monsieur le Maire a clos cette belle matinée.



Poursuite des marquages au sol

Depuis de nombreuses années, le parking de la rue des Closeaux est resté sans marquage. L'équipe municipale, notamment la commission des travaux, remédié à ce problème majeur de sécurité. 16 places de stationnement visiteurs sont à la disposition de tous. Un passage piéton supplémentaire a également été peint au croisement rue des Ecoles/rue des Closeaux, pour faciliter le déplacement des passants.



Commémoration du 8 mai 1945

Se souvenir pour ne pas oublier. La commémoration du 77ème anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945 s'est tenu devant Monument aux morts, autour des élus, des corps constitués de l'État et de nombreux voisenonais. Merci à l'amicale des anciens combattants et aux nombreux bénévoles qui ont aidé à assurer ce précieux devoir de mémoire.



Gestion de l'eau

Action, réaction. Plusieurs voisenonais ont alerté les services de la mairie concernant une baisse importante de la pression de l'eau du robinet, notamment dans le secteur des Crosses et Marnières. Monsieur le Maire a réagi rapidement en coordonnant les services des eaux et ceux de la Communauté d'agglomération. La pose d'un compteur de débit a été posé à son domicile. Les conclusions de l'étude arriveront bientôt avec le schéma des travaux à prévoir.



Visite de sénateurs

Vendredi 6 mai 2022, Monsieur le Maire a reçu les sénateurs Anne CHAIN-LARCHÉ et Pierre CUYPERS dans la salle du Conseil municipal avec les maires et les élus du canton de Melun pour faire un point de situation sur les attentes et les difficultés rencontrées par les communes notamment les plus petites. Monsieur JULLEMIEU et Madame BEAULNES-SERENI, Conseillers départementaux du canton étaient également présents. Des solutions communes ont été apportées pour faciliter le meilleur service public à tous.



Majorité - Réalisons l'avenir

Après 2 ans de crise sanitaire, notre groupe autour de notre maire Julien AGUIN n'a pas démerité malgré un lourd héritage lié à des choix hors-sol et une lourde gestion du quotidien. Notre village subit la pression foncière des grands ensembles à proximité et notre plan d'actions financier et urbanistique fonctionne. Nous remettons la commune sur les rails progressivement avec engagement et conviction sans aucun intérêt personnel. Nous sommes réellement des voisenonais au service des voisenonais. Nous sommes leurs semblables au service d'une même cause : défendre et protéger notre cadre de vie. Nous avons un geste discret pour chaque voisenonais notamment pour les anniversaires de nos aînés, la naissance d'un nouveau-né ou bien pour les jeunes mariés. Les réunions de quartiers reprennent pour étudier des solutions pour chaque habitant. Malgré les petites attaques sans importance se rattachant à des détails, nous vous informons que la majorité des délibérations proposées sont étudiées en commission puis validées en conseil municipal recueillant l'unanimité à 95% : preuve du sérieux de notre équipe et de la solidité des projets proposés. Le compte de gestion édicté par le trésorier payeur et le compte administratif proposés par notre maire sont identiques : ils montrent la reconnaissance et le sérieux du travail accompli. Le vote unanime du budget municipal, document stratégique, deux années de suite démontre notre capacité à rassembler toutes les sensibilités de notre village. Les projets d'envergures et structurants comme le plan local d'urbanisme, le projet rue des écoles, le restaurant scolaire, les sentes piétonnes, les voiries, ... reprennent cohérence et concrétisation. Les actions de portage de repas, la mise en place de chantiers jeunes pour les aider à passer le permis de conduire, de relations avec le monde associatif se structurent et fonctionnent en répondant à des besoins concrets et immédiats. Les animations vont pouvoir revivre, après cette triste période et malgré l'absence regrettée de l'AFCO. Elle a, hélas, fonctionné de manière illégale pendant des années. Merci à nos nombreux bénévoles qui nous aident à faire vivre notre commune : ils sont précieux ! Bien au-delà de nos frontières communales, nous suivons de près les dossiers du plateau nord de l'agglomération melunaise, de notre canton et de notre région pour être en phase avec notre environnement proche. Réaliser l'avenir, c'est être concret, pragmatique et à la hauteur des enjeux.

Minorité - Tous pour Voisenon

Le 9 mai la Russie a paradé en présentant sa puissance militaire sur tapis rouge au cœur de Moscou. Aucune mention des atrocités faites par ses militaires en Ukraine. Nous vous laissons juge de ces exactions et de leurs implications à terme. Nous aurions apprécié à Voisenon comme cela se fait dans tant d'autres communes, que le drapeau ukrainien flotte à côté de ceux de notre pays et de notre Europe. - Parlons un peu de notre Village de caractère : Le conseil municipal a voté le Budget 2022 à l'unanimité. Nous avons porté des réserves sur son équilibre au moyen d'un nouvel emprunt de plus de 150 000 €. L'approbation du compte administratif 2021 n'a pas reçu l'unanimité. La commission communication a validé une nouvelle charte graphique, logo modernisé, nouvelle présentation des courriers et des documents administratifs, modernisation du site internet officiel, plus simple, plus convivial, avec l'ouverture d'une « tribune libre expression » pour l'opposition. - Le CCAS a commencé le service de portage de repas au profit de nos anciens, le Restaurant l'hirondelle se charge de la préparation et de la livraison des plateaux, Familles Rurales s'occupe de l'administratif : suivi, commande, facturation, règlement. Le CCAS en sera partiellement le financeur. - Autres dates importantes : les 12 et 19 juin 2022 Elections législatives. Nous sommes pour les 5 prochaines années dans la continuité gouvernementale, Dans quelques jours vous allez devoir élire pour la même durée votre député(e), au-delà des convictions politiques de chacun, par ce vote démocratique cet(te) élu(e) représentera notre territoire et devra défendre nos intérêts. Toutes les voix comptent « VOTEZ » c'est un droit et un devoir. Le 19 juin pensez à souhaiter un joyeux anniversaire à notre nouvelle centenaire Mme Maria GENTE rue des Closeaux. Le 25 juin pour leurs cinquante ans de bons et loyaux services au profit des Voisenonais, nous souhaiterons un joyeux anniversaire au Comité de parrainage des Anciens et à l'ASCV, merci à leurs Présidents, leurs membres des bureaux et tous les bénévoles qui ont motivé, formé, animé, encadré et aidé durant ces nombreuses années nos séniors et nos jeunes sportifs. La commission Animation prévoit un « vide grenier » le 26 juin et la Fête Nationale les 13 et 14 juillet. - Nous vous souhaitons un été agréable et de bonnes vacances à tous et un dénouement apaisé pour les états de l'est de l'Europe.

Mrs Jacques LELOUP et Joël ROBITEAU, Vos Elus d'Opposition (TPV©20220517)

Mariages et Pacs

Monsieur le Maire a célébré la signature de PACS de

- Monsieur Jérémy LABORIE et Madame Adeline ROSSIT le 24 mars 2022

Monsieur le Maire a également célébré l'union civile de

- Monsieur Tete RUIZ et Madame Gloria AKPAKI le 14 mai 2022
- Monsieur Lorenzo MUELLE et Madame Emilie BIGNON le 21 mai 2022

L'ensemble de la municipalité leur souhaite beaucoup de bonheur.

Élections législatives



Qu'est-ce qu'un député ?

Élu pour représenter la Nation, le député participe à l'exercice de la souveraineté nationale. Il vote la loi et participe au contrôle de l'action du Gouvernement. L'Assemblée nationale compte 577 députés qui sont élus tous les cinq ans au suffrage universel direct.

Quel est son rôle à l'Assemblée nationale ?

Il est chargé de contrôler l'action du Gouvernement et de voter la loi.

Plusieurs outils lui permettent d'interpeller le Gouvernement par des questions, orales ou écrites, sur tel ou tel aspect des politiques publiques, sur l'opportunité de voir évoluer tel ou tel texte, en suggérant de mener des actions nouvelles par exemple.

Les questions orales au Gouvernement, qui ont lieu jusqu'à deux fois par semaine à l'Assemblée, sont les plus médiatisées.

Les questions écrites sont publiées au Journal Officiel.

Quel est son rôle en circonscription ?

Pour Voisenon, il s'agit de la 1ère circonscription de Seine-et-Marne. Dans son rôle de porte-parole de sa circonscription, le député peut intervenir auprès des pouvoirs publics pour réclamer la mise en place de certaines politiques, notamment

Rappel :

Le bureau de vote sera ouvert au Mille-Club les 12 et 19 juin 2022 de 8h à 18h.

N'oubliez pas votre carte d'électeur et surtout votre pièce d'identité

économiques, sociales, culturelles ou autres de sa circonscription.

Il peut toujours se faire l'écho des préoccupations de ses électeurs à l'Assemblée nationale, dans la mesure où il celles-ci ont une dimension législative.

Le député peut être un relai des acteurs professionnels, des entreprises, des fédérations, mais aussi des particuliers et des associations de sa circonscription auprès des services de l'Etat.

Enfin, le député participe aux manifestations officielles dans sa circonscription ou dans son département.

Opération Tranquillité Vacances

Je télécharge ou je retire le formulaire.



Sur Internet
ou au commissariat

Je le dépose 48h avant le départ.



Au commissariat de mon quartier

Je pars l'esprit tranquille.



Et bonnes vacances !

FÊTE NATIONALE

13 juillet 2022

📍 Au Mille Club

A partir de 18h30 : animation de la soirée par les chanteurs et DJ "Sév et Stéph"

21h30 : départ pour la retraite aux flambeaux

23h : spectacle pyrotechnique

1h : fin de soirée

La restauration sucrée et salée sera assurée par le restaurant l'Hirondelle

.....

14 juillet 2022

📍 Monument aux morts

12h : commémoration célébrant la fête nationale

